

Conseil de Communauté

Délibération n°472023

Jeudi 30 mars 2023 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Georges Frêche à Villetelle, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mmes Joëlle RUIVO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Véronique MICHEL représentée par Jean-Pierre BERTHET, M. Stéphane DALLE représenté par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Sylvie THOMAS, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Michel CRECHET représenté par Michel GALKA, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO, M. Christophe CALVET représenté par Jérôme BOISSON et Mme Martine DUBAYLE-CALBANO représentée par Pierre SOUJOL.

Absents excusés : MM. Pierre SOUJOL, Pascal CHABERT et Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOISSON.

Objet : Budgets Annexes – Vote des Comptes Administratifs 2022

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances intercommunales, expose au Conseil qu'il est amené à se prononcer sur l'approbation des Comptes Administratifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2022.

Budget Annexe Pôle Entreprendre

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 163 329,27 €, sans restes à réaliser en investissement. En 2022, le Pôle Entreprendre a organisé la 3ème édition des « Trophées de l'économie du Pays de Lunel » qui a permis le soutien de trois entreprises lauréates, et qui se poursuivront en 2023. Il est rappelé que ce budget a été financé à hauteur de 130 000 € en 2022 par le Budget Principal de la CCPL.

Budget Annexe Hôtel d'entreprises

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 26 170,97 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget annexe n'a pas connu d'évènement marquant en 2022. Il est rappelé qu'une seule entreprise est aujourd'hui locataire de ce bâtiment au 2° étage, avec le Conseil Départemental, tandis que l'association du PLIE Est Héraultais est installée au 1er étage et le CIAS au rez-de-chaussée. Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 20 000 € en 2022.

Budget Annexe Ateliers relais

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 1 028 630,62 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que 4 entreprises restent locataires des ateliers relais situés sur la zone des Roucagniers à Lunel-Viel. Deux ateliers ont par ailleurs été vendus en 2022, pour 125 000 €HT chacun (lots n°3 et 5).

Budget Annexe ZAE Les Termes

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 400 232,43 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget annexe ne porte plus désormais que le remboursement de l'emprunt ayant permis son aménagement (jusqu'en 2028) ; lequel doit être financé partiellement par les ventes de parcelles. La recette issue de la dernière parcelle vendue en fin d'année 2022 sera comptabilisée en 2023. Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 250 000 € en 2022, permettant la constitution d'une réserve qui, ajoutée aux recettes 2023, permettra d'anticiper la clôture définitive de ce budget par le remboursement intégral de l'emprunt.

Budget Annexe ZAC Petite Camargue

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 558 301,35 €, sans restes à réaliser en investissement. Ce budget continue de porter le bail à construction de la plateforme Lidl qui doit s'achever en 2026. Aucun évènement majeur n'est venu impacter ce budget en 2022.

Budget Annexe Pôle d'excellence rurale Viavino

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 142 269,98 €, hors restes à réaliser (auquel il convient de déduire 17 626,92 € de restes à réaliser pour 2022). Il est rappelé la clôture de l'EPIC Viavino au 31 décembre 2019 qui a entraîné la reprise d'une partie de son budget de fonctionnement par le budget annexe de la communauté de communes en 2020. Il est aussi rappelé la mise à disposition du site à un exploitant privé dans le cadre d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public depuis mars 2021 jusqu'en mars 2031, qui a entraîné une réduction sensible de la charge d'exploitation de cet équipement pour la communauté de communes : le Budget Principal de la CCPL a ainsi financé ce budget à hauteur de 215 000 € en 2022 ; pour rappel cette participation atteignait 357 000 euros en 2020.

Budget Annexe Les Portes du Dardaillon

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de – 565 575,54 €, sans restes à réaliser en investissement. Il est rappelé que ce budget a été créé en 2016 pour porter les études et l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités économiques située entre Lunel et Lunel-Viel. A ce jour, la majeure partie des études préalables est achevée, ainsi que les opérations de fouilles d'archéologie préventive. Il est précisé que le déficit de clôture 2022 sera repris dans le budget 2023 lors de la plus proche décision budgétaire.

Avant le vote, **Monsieur le Président** s'est retiré. **Monsieur Denis Devriendt**, Vice-président délégué aux finances intercommunales, est désigné pour assurer la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Vice-président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) et 2 abstentions (Mme Danielle RAZIGADE et M. Cyril BARBATO) :

APPROUVE les Comptes Administratifs 2022 des Budgets Annexes de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/04/23
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME


Denis DEVRIENDT
Vice-président délégué aux finances intercommunales

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex